



EN DIRECT DU
Comité
Social
et Economique

CSE « Spécial Budgets AEP & ASC 2021 » du Mercredi 6 Janvier 2021

Budget AEP 2021

Le budget AEP est le budget de fonctionnement du CSE. Il inclut une participation au budget du CSEC, une provision de transfert vers les ASC dans la limite de 10% du reliquat AEP 2020 et prévoit une prise en charge des salaires des assistantes à raison de 50% AEP en complément de 50% ASC. **Il est présenté à hauteur de 605 370 € et est voté à l'unanimité.**

Fusion des comptes 1,3% et 1,2% en un seul compte 2,5%

Cette modification fait suite à un conseil de la Commissaire aux comptes et offre une simplification de la gestion des activités : **elle est votée à l'unanimité.**

Vote sur l'évolution salariale 2021 des assistantes du CSE

Le **SNU** a proposé une évolution de carrière automatique par palier avec la date anniversaire du contrat de travail comme date de promotion : **notre proposition est votée à la majorité.**

Participation du CSE d'Occitanie au budget du CSEC à hauteur des 0,02% issue de la dotation AEP 2021 à percevoir

Cette participation permet d'initier un mouvement national des autres régions afin de permettre au CSEC de financer par exemple des expertises : **elle est votée à la majorité.**

Création d'une provision de transfert de l'excédent budgétaire AEP 2020 vers le budget ASC au bilan 2020 (10% du reliquat AEP 2020)

Cette provision maximum d'un montant de 110 000 € sera recalculée au regard du reliquat AEP de 2020 : **elle est votée à l'unanimité.**

Ligne Secours 2021

Il est proposé une provision de 100 000 € abondable en cours d'année afin de répondre au plus vite aux demandes des agents exprimées auprès des ASST : **elle est votée à l'unanimité**

Immobilisation de 50 000 € pour les frais d'envois

A l'identique de 2020, **cette immobilisation est votée à l'unanimité.**

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



@SNUPEFSULRMP



@snupeoccitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie



EN DIRECT DU
Comité
Social
et **Economique**

Budget ASC 2021

La proposition présentée par le **SNU**, la CGT et la CFDT est identique à celle de 2020 soit une répartition : 50% pour la dotation Agents + 35% pour les dotations Enfants + 15% pour les activités collectives à destination de la famille. Une clause de revoyure à la fin du 1er semestre 2021 est proposée afin d'éventuellement envisager une adaptation au regard de la situation.

La proposition SNU - CGT - CFDT est votée à la majorité.

Vote sur les principes ASC 2021

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale en 2019, le **SNU**, la CGT et la CFDT ont proposé une reconduction des principes votés pour 2020 avec la mise en place d'une moyenne économique qui tient compte de la composition du foyer, basée sur le REVENU BRUT GLOBAL de l'avis d'imposition 2020. Ce mode de calcul va permet d'être au plus près des revenus des familles, tout en prenant en compte la spécificité des célibataires et des personnes en situation monoparentale, afin qu'ils ne soient pas lésés. Cette « Moyenne Economique Familiale » est déterminée comme suit : MEF = Revenu Brut Global / Nombre de parts. Pour rappel : Le nombre de parts est défini comme suit : 1 agent seul : 1.5 part, 1 agent en couple : 2 parts, puis 0.5 part supplémentaire par enfant ou ascendant à charge fiscale.

Par exemple : 1 agent seul-e avec 1 enfant = 2 parts, 1 couple avec 1 enfant = 2,5 parts.

La proposition SNU - CGT - CFDT est votée à la majorité

Au programme d'un prochain CSE « Spécial ASC 2021 »

- . Le nombre de tranches et leur bornage.
- . Les différents types de dotations ainsi que le montant des dotations.
- . Les notices et principes d'attribution des dotations.
- . Le panachage qui permet un libre choix d'accès aux dotations.
- . La répartition du budget des activités collectives
- . Les notices et principes des prises en charge CSE des activités collectives ASC

Visioconférence, le Mercredi 6 Janvier 2021

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

 **@SNUPEFSULRMP**

 **@snupeoccitanie**

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie